

2009 + 1000 compte 11.12.56

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département
Charente-Maritime

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Novembre 1956

Le Dix Novembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU
COUZINET, GAUSSEL, BARROT, POUGET, LAURENT, COUNIL Paul, GUILLAUD,
BROTREAU, BARRIERE, ETCHEBER, DOMEQC, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle
FOUCHE, MM. ROCHEDEREUX, GRUSSENMEYER, DUFOUR, CHAMBOULAN, PAPEAU

formant la majorité des membres en exercice

M. Barrière a été élu Secrataire.

La cantine de l'Ecole Jules Ferry ne dispose pour sa production d'eau chaude que d'un générateur de 250 litres qui n'est pas en rapport avec le nombre de repas servis journellement (300 et plus) ce qui entraîne une très importante consommation d'eau froide ou tiède

Sans aucun engagement de la Ville, la maison VIDEAU a fait une étude pour améliorer la réserve d'eau chaude et propose l'adjonction d'un générateur de 500 l STX et d'un appareil destiné à éviter l'entartrage du chauffe eau. Le montant de la dépense, travaux de raccordement compris est de 350.000 frs environ.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont donné un avis favorable à ce projet et demandent qu'un appel d'offres soit effectué.

Le Conseil Municipal

Considérant la nécessité pour la cantine de l'Ecole Jules Ferry d'avoir une production d'eau chaude en rapport avec ses besoins

Vu l'étude effectuée par la Maison Videau

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux et de celle des Finances

décide :

- qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition d'un générateur à eau chaude permettant d'accroître la production actuelle
- de demander à M. le Maire de faire procéder à un appel d'offres, auprès de maisons spécialisées (la fourniture de l'appareil et les travaux de raccordement pouvant être traités séparément)

./.

Ecole Jules Ferry :
Equipement de la
cantine

56147

convocation du
6 Novembre 1956

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés résultant de cet appel d'offres

- que la dépense de l'ordre de 350.000 frs sera mandatée chapitre XXI, art. 11 "achat de fournitures et denrées pour les cantines scolaires", la cantine devant assurer l'auto financement de cette dépense.

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits
Ont été signés au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député Maire

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 3 Déc. 1956
Le Sous-Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Décembre 1956
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

